



Les droits fondamentaux: défis et réussites en 2011

Avant-propos

L'année 2011 a été fertile en évolutions importantes dans le domaine des droits fondamentaux. L'Union européenne (UE) a adopté une législation cruciale et des documents de politique générale dans des domaines comme la protection des victimes, la traite des êtres humains, la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, l'utilisation de scanners corporels, ainsi que l'intégration des Roms et des ressortissants de pays tiers. La Cour de justice de l'Union européenne a rendu des arrêts qui feront date dans un ensemble de domaines, notamment l'asile et la citoyenneté. Les États membres de l'UE ont progressé sur un certain nombre d'initiatives. Plusieurs d'entre eux ont réformé leur système de protection de l'enfance, ont pris des mesures pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, ont consenti des efforts considérables pour raccourcir la durée des procédures judiciaires, ont progressé dans la mise en œuvre de l'initiative citoyenne européenne et ont reconnu que le phénomène de la discrimination multiple méritait d'être examiné avec plus d'attention.

En dépit de ces progrès et d'autres évolutions positives importantes, le présent Rapport annuel de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) met le doigt sur un grand nombre de défis qu'il convient de reconnaître, d'analyser et de traiter efficacement. En outre, le Rapport annuel met en lumière des pratiques encourageantes. Cela ne doit toutefois pas occulter le fait que la plupart des éléments rapportés sont loin d'être prometteurs et requièrent l'attention et les efforts concertés de toutes les parties qui, au sein de l'Union européenne, ont à cœur de garantir le plein respect des droits fondamentaux de chacun.

Un certain nombre de défis auxquels l'UE et ses États membres font face aujourd'hui vont probablement rester d'actualité dans un avenir proche. L'année 2012 sera cruciale pour la finalisation du régime d'asile européen commun et pour le débat sur le nouveau cadre de protection des données à caractère personnel de l'UE. Dans le domaine de la protection de l'enfance, les États membres devront introduire des changements dans la législation et la pratique. Le racisme, l'égalité et la non-discrimination devraient rester des préoccupations premières. Des mesures seront prises pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, le premier traité international sur les droits de l'homme auquel l'UE est devenue partie.

Nous souhaitons remercier le conseil d'administration de la FRA d'avoir supervisé avec application l'élaboration du rapport annuel, de sa première version jusqu'à sa publication, de même que le Comité scientifique de la FRA pour ses précieux conseils et son soutien expert, qui permettent de garantir l'exactitude de ce rapport sur le plan scientifique, sa solidité et la rigueur de ses bases. Nous remercions tout particulièrement les agents de liaison nationaux pour leurs commentaires sur le projet, qui ont permis d'améliorer la qualité et la véracité des renseignements concernant les États membres de l'UE. Nous désirons également exprimer notre gratitude envers différentes institutions et différents processus, par exemple ceux qui ont été mis en place par le Conseil de l'Europe, qui continuent de constituer des sources d'information importantes pour ce rapport.

Ilze Brands Kehris
Présidente du conseil d'administration

Morten Kjaerum
Directeur

